

## Fonds monétaire international

**Burkina Faso** : Lettre d'intention, Mémoire de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique

le 20 novembre 2008

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement du Burkina Faso, dans laquelle sont décrites les politiques que le Burkina Faso entend mettre en œuvre à l'appui de sa demande visant à bénéficier de l'instrument de soutien à la politique économique du FMI. Ce document, qui est la propriété du Burkina Faso, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

## Burkina Faso : Lettre d'intention

Ouagadougou, le 20 novembre 2008

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur général,  
Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street NW  
Washington, DC 20431 (USA)

Objet : Lettre d'intention de politiques économique et financière fin 2008-2009.

Monsieur le Directeur Général,

1. La deuxième revue de notre programme économique et financier appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) a été approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 30 juin 2008. Pour aider le pays à atténuer l'impact de la hausse du cours du pétrole et du choc négatif sur le coton, le Conseil a précédemment approuvé en janvier 2008 une augmentation de l'accès de 15 % de la quote-part (9,03 millions de DTS).
2. Le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint examine l'évolution récente de la situation économique et l'état d'avancement de la mise en œuvre de notre programme jusqu'à la fin du troisième trimestre de 2008; de plus, il présente les politiques que le gouvernement entend mener pour le reste de 2008 et en 2009.
3. La conjoncture économique reste délicate mais nous avons redoublé d'efforts pour amortir les effets du renchérissement des produits alimentaires et pétroliers et mener à bien notre programme de réformes. Les efforts continus du gouvernement pour renforcer l'administration fiscale et douanière et mettre en œuvre les autres réformes structurelles lui ont permis de respecter les critères de réalisation quantitatifs et une partie des repères. L'objectif en matière de déficit budgétaire a été atteint, après prise en compte de l'ajusteur pour déficits de dons. En ce qui concerne l'administration fiscale et douanière, des progrès continus ont été enregistrés en termes d'efficacité, et l'objectif de recettes a aussi été atteint. S'agissant de la politique fiscale, conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique du Département des finances publiques du FMI, nous avons créé une cellule de politique fiscale. Cette cellule jouit des pouvoirs nécessaires pour superviser la mise en application des réformes de politique fiscale et orienter les analyses techniques

nécessaires. Le Conseil des Ministres a aussi approuvé les grandes lignes de notre stratégie de réforme fiscale, malgré quelques délais. Nous travaillons sur la finalisation du système révisé de suivi de dépenses sociales.

4. Le programme budgétaire de 2009 s'appuie sur un vigoureux rééquilibrage des finances publiques permettant de prendre en compte à la fois les préoccupations relatives à la viabilité de la dette et les besoins sociaux et en investissements. Nous entendons rapidement mettre en œuvre les réformes structurelles, y compris dans les domaines de la politique fiscale, du secteur financier et de la filière coton.

5. À l'appui de nos performances générales, et sur la base des mesures énoncées dans le mémorandum ci-joint, nous sollicitons l'approbation de la troisième revue du programme appuyé par la FRPC et le quatrième décaissement, d'un montant de 4,014 millions de DTS.

6. Le gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF ci-joint lui permettront d'atteindre les objectifs de son programme dans un environnement économique extérieur difficile, caractérisé par les perspectives très incertaines des prix des produits pétroliers et alimentaires et de la croissance mondiale. Le gouvernement reste néanmoins déterminé à prendre toute autre mesure appropriée qui s'avérerait nécessaire. Il consulterait alors le FMI, et ce, avant la révision des mesures énoncées dans le MPEF ci-joint, conformément à la politique du FMI régissant ce type de consultation. La quatrième revue du programme appuyé par la FRPC devrait s'achever au plus tard fin juillet 2009, et la cinquième revue au plus tard fin janvier 2010.

7. Le gouvernement a l'intention de rendre publics les contenus de cette lettre, du MPEF et du Protocole d'accord technique ci-joints. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Internet après l'approbation de la revue par le Conseil d'administration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Lucien Marie Noël BEMBAMBA  
Chevalier de l'Ordre National

Pièces jointes :- Mémorandum de politiques économique et financière  
- Protocole d'accord technique

## **Burkina Faso — Mémoire de politiques économique et financière du gouvernement pour fin 2008-2009**

### **I. INTRODUCTION**

1. Ce mémoire actualise le programme économique et financier du Burkina Faso, dans le cadre de l'accord triennal conclu avec le FMI au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Il résume l'évolution économique récente, examine les résultats du programme soutenu par la FRPC et met à jour la stratégie du gouvernement dans la mise en œuvre de ses politiques économique et financière. Le programme, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 23 avril 2007, vise à consolider la stabilité macroéconomique et à créer des conditions favorables à une croissance économique soutenue et à la réduction de la pauvreté<sup>1</sup>. La deuxième revue a été approuvée le 30 juin 2008. En 2008 le gouvernement a adopté plusieurs mesures pour amortir l'impact du net renchérissement des produits alimentaires et pétroliers, et poursuivi ses efforts visant à renforcer l'administration fiscale et douanière et l'exécution d'autres réformes structurelles.

### **II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME JUSQU'À LA FIN DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2008**

#### **A. Évolution économique récente**

2. **Les résultats économiques récents ont été mitigés, principalement du fait des chocs exogènes.** Les estimations de la croissance du PIB annuel réel en 2007 ont été révisées à la baisse, de 4% à 3,6%, ce qui reflète principalement l'impact des inondations sur la production agricole, y compris sur le coton. La montée en flèche des prix du pétrole et des produits alimentaires, particulièrement durant le premier semestre 2008, la morosité de l'activité mondiale et la vigueur de l'euro, qui a pesé sur la compétitivité, sont autant de facteurs qui ont maintenu la croissance en dessous du niveau tendanciel. L'inflation qui avait été en moyenne négative en 2007 a atteint 8,5 % (en moyenne annuelle) en septembre.

3. **À l'instar des autres pays de la sous-région, nous avons ressenti le besoin d'atténuer l'impact de l'augmentation des prix des produits de première nécessité.** Nous avons prolongé à deux reprises les mesures temporaires relatives aux prix des produits alimentaires (introduites en mars) pour amortir l'impact du renchérissement de ces produits, d'abord de trois mois, puis d'un mois supplémentaire pour assurer un relais jusqu'à la prochaine récolte qui devrait avoir un effet positif. Ces mesures incluent la suspension de

---

<sup>1</sup> Le document du programme a été publié sur le site Internet du FMI ([www.imf.org](http://www.imf.org)) sous la référence Rapport du FMI 007/153.

l'application des droits de douane et/ou de la TVA sur certains produits importés, notamment le riz, le lait, le sel, les préparations alimentaires à base de lait pour enfants, ainsi que la semoule de blé dur. Elles concernent également la suspension de la TVA à la vente sur le savon et les huiles alimentaires produits localement. En outre, nous avons suivi l'évolution des prix et renforcé le dialogue avec les importateurs et les grossistes, afin de protéger les populations les plus vulnérables. Pour aider les populations les plus pauvres nous avons également fait appel à notre stock de sécurité alimentaire, lequel est en cours de reconstitution. La récente baisse des prix des produits alimentaire nous a permis d'éliminer ses mesures temporaires en octobre. Nous n'avons pas entièrement répercuté les cours internationaux du pétrole sur les prix intérieurs à la pompe.

4. **L'impact social de la hausse générale des prix a été considérable, particulièrement pendant le premier semestre.** Il s'est notamment traduit par des mouvements de grève des syndicats ainsi que par des manifestations contre la vie chère en mars et en avril 2008 dans les principaux centres urbains. L'annonce immédiate par le gouvernement des mesures temporaires et la perspective récente d'une meilleure récolte ont contribué à apaiser les tensions.

5. **En juillet 2008, nous avons annoncé un ajustement des prix des produits pétroliers.** Les augmentations se situaient entre 6 % (pétrole lampant) et 15 % (super 91 et gasoil). Pour montrer l'impact budgétaire de la suspension temporaire du mécanisme d'ajustement automatique des prix, nous avons publié avec la dernière augmentation les prix effectifs à la pompe des divers types de produits en même temps que les prix qui auraient été pratiqués avec la mise en application du mécanisme. Aux prix actuels, l'écart entre les prix à la pompe et les prix recommandés par la formule est comblé.

6. **Nous maintenons un dialogue régulier avec les partenaires techniques et financiers.** Le Millenium Challenge Corporation a approuvé en juillet un don de 480,9 millions de dollars en faveur du Burkina Faso. Etalé sur cinq ans, ce financement aidera le pays à combattre la pauvreté et à promouvoir la croissance économique grâce à des investissements destinés à améliorer les indicateurs de l'enseignement primaire, la productivité de l'agriculture, la réforme agraire et les routes permettant d'écouler la production agricole.

## **B. Mise en œuvre du programme**

7. **Les principaux objectifs du programme pour la revue ont été atteints.** L'objectif de déficit budgétaire pour juin (critère de réalisation quantitatif) a été atteint, si l'on tient compte de l'insuffisance des dons. L'objectif de recouvrement des recettes (objectif indicatif) a été aussi atteint. L'effet de la suspension temporaire des droits de douane et de la TVA pour certains produits a été compensé grâce à la vigueur des recettes fiscales liées au commerce et aux progrès continus des administrations fiscale et douanière.

8. **Des progrès ont été réalisés au regard des objectifs de réformes structurelles.**

- **Administration fiscale :** Des progrès notables ont été enregistrés dans l'informatisation du fichier des grands contribuables et des contribuables de taille moyenne. Le système informatisé de taxation (SINTAX) est opérationnel en ce qui concerne les grands contribuables et ceux de taille moyenne. Nous continuons d'utiliser le système de relance des contribuables retardataires et défaillants pour leur rappeler leur obligation de déclaration. Le taux de non-déclarants était de 6 % en juin, ce qui est conforme aux objectifs du programme, lequel table sur moins de 7 % de défaillance d'ici la fin 2008 pour les bénéficiaires industriels, commerciaux et agricoles (BIC), l'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) et la TVA. Nous avons engagé des contrôles sélectifs pour réduire le taux élevé de grands contribuables qui déclarent des engagements nuls de TVA ou dont la position est structurellement créditrice. Nous avons commencé à rapprocher les informations des services fiscaux sur les grands contribuables et les contribuables de taille moyenne et les informations douanières. Ce rapprochement nous a permis d'inclure un certain nombre de sociétés dans l'unité des grands contribuables et des contribuables de taille moyenne.
- **Administration douanière: Le module de transit de SYDONIA est opérationnel et le module de sélectivité est intégré.** Le module de transit nous aide à améliorer le suivi du transit en informant les bureaux d'entrée, de destination et de sortie en temps « réel » sur le trafic de transit entrant et sortant et les apurements. L'interconnexion électronique de certains postes frontaliers et l'administration centrale a été établie en novembre 2007. Le module de sélectivité permet une affectation automatique des déclarations dans le circuit douanier approprié. Actuellement, ce module alloue environ 20 % de toutes les déclarations aux circuits bleu et vert et nous sommes donc en bonne voie pour respecter le repère d'ici fin décembre. Bon nombre de commissionnaires en douane utilisent déjà les possibilités d'accès à distance de SYDONIA pour les déclarations à partir de leurs bureaux. Nous avons également intégré dans le système notre base de données des valeurs en douane, ce qui facilite la vérification automatique des valeurs déclarées. En outre, nous exigeons et nous appliquons les attestations d'inspection avant expédition pour toute importation de marchandises, conformément à la réglementation.
- **Politique fiscale.** Une cellule de politique fiscale a été mise en place en juillet. Ce groupe est constitué de trois conseillers techniques du Ministre chargé des finances, de responsables des trois régies de recettes et de deux experts fiscaux indépendants. Début octobre, le Conseil des Ministres a approuvé une stratégie de réforme fiscale qui fixe les grands axes de notre travail de réforme fiscale et les échéances y afférentes.
- **Marchés publics.** Dans le cadre de notre plan d'action pour l'amélioration du système de passation des marchés publics, après l'adoption en 2007 d'une nouvelle réglementation en la matière qui couvre désormais la délégation de services publics, nous avons engagé des réformes importantes dans l'objectif d'accroître la

transparence et l'efficacité du processus de la commande publique. Ainsi, nous avons mis en place une autorité autonome de régulation des marchés publics qui sera chargée notamment de la gestion des litiges issus de la passation des marchés et des questions de renforcement des capacités des acteurs du secteur. Nous avons en outre engagé le processus de déconcentration de la Direction générale des marchés publics dans les ministères sectoriels et les régions, afin d'accélérer le traitement des dossiers, et mis au point un logiciel intégré de gestion de la commande publique, qui devrait permettre de renforcer le suivi du processus d'adjudication des contrats et, partant, de veiller à une application plus rigoureuse des normes de marchés publics. Nous nous fixons notamment pour objectif de réduire la proportion des marchés conclus de gré à gré de 13 % à moins de 10 % d'ici la fin 2008. Politiques pour le reste de 2008 et 2009

### C. Cadre macroéconomique

9. **Nous continuons de nous adapter à une conjoncture économique difficile, imputable à plusieurs facteurs exogènes.** La reprise attendue de la production agricole intérieure, essentiellement due à des conditions climatiques favorables, devrait contribuer à atténuer les pressions inflationnistes et à soutenir un redémarrage progressif de la croissance. Après les fortes inondations de 2007 qui ont entraîné de mauvaises récoltes, il ressort des indications préliminaires que la plupart des régions agricoles ont connu cette année une bonne pluviométrie. De bonnes récoltes et l'absence d'autres pressions sur les cours internationaux devraient calmer les tensions sur les prix. Même si la montée des prix des produits pétroliers et alimentaires et la fermeté de l'euro, surtout au premier semestre 2008, ont pesé sur la compétitivité de l'économie, nous estimons que la production agricole progressera de près de 10 à 15 %. Ce rebond escompté de l'agriculture, plus particulièrement du coton, ainsi que l'entrée en production de trois mines d'or, devraient favoriser une reprise de l'activité économique. Selon les projections, la croissance du PIB réel devrait se maintenir aux alentours de 4,5 % en 2008. Dans l'hypothèse d'une maîtrise des anticipations inflationnistes déjà visibles, la politique budgétaire convenue à l'occasion de la deuxième revue semble globalement adéquate. Celle-ci table notamment sur un objectif de déficit global, prévu par le programme, de 195 milliards de francs CFA en 2008, et un important rééquilibrage des finances publiques en 2009.

10. **Le Burkina Faso a été reclassé comme pays à résultats moyens dans le cadre de l'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale au milieu de 2008.** Cette reclassification a changé les seuils pertinents pour l'analyse de viabilité de la dette. Ainsi, le risque de surendettement est désormais considéré comme élevé. Pour nous attaquer à ce risque nous entendons :

- améliorer nos institutions et entreprendre des réformes structurelles pour relever notre note du CPIA et, partant, les seuils pertinents d'endettement. Dans cette perspective, d'autres mesures de réformes seront prises, portant principalement sur la politique fiscale et les réformes d'administration fiscale, la gestion des finances publiques

(mobilisation de recettes accrues, amélioration de la qualité de l'administration fiscale et lutte contre la corruption), la mise en œuvre des recommandations pertinentes de la revue du secteur financier pour le renforcement du secteur financier, et l'amélioration de l'environnement des affaires et de manière plus générale, le renforcement de la gouvernance sous tous ses aspects ;

- réduire sensiblement le déficit budgétaire à moyen terme;
- entreprendre de mobiliser une aide complémentaire des bailleurs de fonds afin de limiter le recours à un financement intérieur onéreux;
- mettre en place un dispositif intégré de données sur la dette intérieure et continuer à former les agents aux analyses de viabilité de la dette et à la gestion de la dette; et
- renforcer le suivi et la surveillance des entreprises publiques et les efforts de recherche de financements concessionnels.

### **Politique budgétaire**

11. **Nous avons préparé une loi de finances rectificative (LFR) pour 2008 tout en préservant le niveau de déficit budgétaire programmé.** La LFR tient compte de l'impact de la vie chère en retenant comme priorité l'appui à la production agricole. Il est par ailleurs nécessaire de compenser les manques à gagner de la SONABHY du fait des blocages de prix sur une longue période, afin de maintenir sa capacité à assumer ses missions dans le contexte de hausse des cours internationaux du pétrole. La LFR prévoit 8,5 milliards de FCFA de subventions additionnelles des intrants dans le secteur agricole dans le cadre de l'initiative gouvernementale de sécurité alimentaire, et 3 milliards de FCFA de transferts à la SONABHY.

12. **Au vu des considérations de viabilité de la dette ci-dessus, le maintien de l'effort de rééquilibrage des finances publiques est un élément fondamental du budget de 2009.** Celui-ci s'efforce de concilier l'ajustement budgétaire, les besoins sociaux pressants, les résultats de la récente analyse de viabilité de la dette (AVD) et les possibilités de compression des dépenses. Nous tablons sur un déficit de 4,9 % du PIB comme un premier pas décisif vers la réduction du déficit à moyen/ long terme à 3 %, ce qui d'après la récente AVD conjointe du FMI et de la Banque mondiale est nécessaire pour stabiliser les ratios d'endettement. S'agissant des recettes, le budget prévoit des mesures fiscales à court terme, notamment pour simplifier l'administration fiscale des grandes entreprises. Nous allons éliminer, pour les grandes entreprises, les prélèvements à titre d'acompte sur les impôts sur les bénéfices opérés sur les rémunérations des prestataires de services et sur les importations et les achats de biens auprès des grossistes, demi-grossistes ou producteurs et nous allons ajuster le taux de taxation des tabacs. Grâce à l'effet conjugué de la suppression prévue des mesures temporaires fiscales et douanières destinées à amortir l'impact de l'évolution des prix des produits alimentaires et de la poursuite du renforcement de l'efficacité de

l'administration fiscale et douanière, les recettes fiscales en pourcentage du PIB devraient s'accroître de 0,1 % du PIB.

13. **Il est hautement prioritaire d'aider la population face à l'impact du renchérissement des produits alimentaires et énergétiques.** Pour ce faire, les autorités s'efforceront de concilier le maintien de la stabilité macroéconomique et la fourniture d'une aide immédiate aux couches les plus pauvres. Nous allons examiner le ciblage des mesures existantes, telles que les subventions, afin de nous assurer qu'elles bénéficient effectivement aux plus vulnérables. De plus, nous travaillons, en coopération avec certains partenaires techniques et financiers, à la mise en place d'un système de transferts en faveur des ménages les plus démunis des deux plus grandes villes, afin de combattre les conséquences de l'inflation des prix des produits alimentaires et énergétiques. Nous allons également poursuivre avec le FMI et la Banque mondiale l'analyse des autres mesures destinées à protéger les ménages les plus pauvres contre le renchérissement des produits énergétiques et alimentaires.

14. **Le suivi plus étroit des dépenses sociales et l'amélioration de l'efficacité des dépenses contribueront à la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).** Nous avons amélioré notre système de suivi de ces dépenses qui était largement axé sur une classification par ministère. Nous travaillons sur la finalisation du système révisé, qui porte sur toutes les catégories de dépenses sur ressources propres à l'exception de celles de personnel (repère pour septembre 2008). Certains retards ont été enregistrés dans la mise en œuvre car il est nécessaire d'identifier les dépenses sociales sur la base de critères soigneusement définis et de raccorder les systèmes informatiques. Nous estimons que ce système sera fonctionnel au début de 2009 (repère pour février 2009). Pour étendre le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté également aux dépenses de personnel et aux dépenses d'investissements sur financement extérieur, il sera réalisé une interface entre le SIGASPE et le CID, parallèlement à une extension des différentes classifications aux financements extérieurs au moyen d'interfaces avec le logiciel de gestion desdits financements en cours de développement. Du fait de la complexité du projet liée notamment à la nécessité de développer de nombreuses interfaces avec d'autres logiciels, la mise en œuvre intégrale ne sera effective qu'en 2009 au plus tôt. Par ailleurs, des travaux sont en cours en vue d'effectuer le passage de la classification fonctionnelle du Manuel de statistiques de finances publiques de 1986 qui compte 14 classes à celle du Manuel de 2001 qui n'en compte que 10.

15. **Le suivi des recommandations de l'audit de la dette intérieure est en cours.** À fin septembre 2008, plus de 49 milliards de FCFA de créances des divers fournisseurs de l'État avaient été réglés. Des créances d'environ 6,2 milliards de FCFA font encore l'objet de traitement. Le restant à traiter avoisine 22,4 milliards de FCFA, dont 13 milliards FCFA concernent des réclamations pour lesquels il n'y a aucune pièce justificative. Afin d'éviter la récurrence de telles obligations, tous les ministères et institutions ont adopté des plans de passation de marchés dont l'exécution fait l'objet d'un suivi périodique par les Personnes responsables des marchés (PRM) créées dans le cadre de la réforme des marchés publics. De

même, les administrateurs de crédits sont astreints à la production d'un rapport trimestriel sur l'exécution physique et financière du budget. Nous sommes déterminés à élaborer un plan pour apurer les dettes résiduelles, qui sera approuvé par le Conseil des Ministres en mars 2009 (nouveau repère).

## **D. Réformes budgétaires structurelles**

### **Renforcement des administrations fiscale et douanière**

16. **Le civisme fiscal continuera d'être une priorité.** Nous continuerons d'utiliser notre système de relance et d'envoyer immédiatement des rappels aux retardataires et aux non-déclarants. Ceci devrait nous permettre d'atteindre un taux de non-déclarants de moins de 7 % à la fin 2008 et de moins de 5 % à la fin 2009 pour la TVA, le BIC PM, et l'IUTS (objectif indicatif). Pour améliorer davantage le civisme fiscal, nous continuerons de recourir à des contrôles afin de réduire le taux élevé de grands contribuables qui déclarent des engagements nuls de TVA ou dont la position est structurellement créditrice.

17. **Nous continuerons d'utiliser les modules SYDONIA pour améliorer l'administration douanière.** Actuellement le module de sélectivité alloue environ 20 % de toutes les déclarations aux circuits bleu et vert. Nous envisageons d'accroître progressivement ce taux à 30 pourcent en décembre (repère) tout en conciliant le souci d'amélioration des procédures douanières pour les importateurs et le risque de pertes de recettes imputable à la fraude. En outre, nous renforcerons davantage l'efficacité de l'administration douanière en maintenant l'effort de formation des agents dans les divers domaines de priorité, en particulier dans le domaine du contrôle et de l'utilisation de la déclaration en douane unique, dans l'optique d'une grande maîtrise de cet outil.

### **Réforme de la politique fiscale**

18. **L'augmentation des recettes fiscales est au centre de notre politique de stabilisation macroéconomique et exige une réforme en profondeur de la fiscalité.** Notre système fiscal a toujours une assiette étroite, en raison de la structure du PIB et des nombreuses exonérations; sa structure est complexe, du fait notamment des retenues à la source et des prélèvements à titre d'acompte.

19. **La stratégie de la réforme fiscale a pour ambition de:**

- accroître le rendement de l'impôt par l'élargissement de l'assiette fiscale tout en favorisant l'investissement et la croissance économique;
- améliorer la cohérence des systèmes de taxation;
- simplifier la législation fiscale;
- articuler la structure des recettes fiscales au rythme de l'ouverture du Burkina Faso au marché communautaire et international.

20. **La nouvelle cellule de politique fiscale jouera un rôle déterminant dans la conduite du processus de réforme.** Sous les auspices de cette cellule, nous créerons plusieurs groupes de travail qui travailleront en parallèle sur plusieurs dossiers:

- l'adoption d'un impôt unique sur les sociétés qui remplacera l'impôt actuel, lequel comporte plusieurs cédules d'impôts. Les recettes fiscales qui proviennent aujourd'hui des BIC sont relativement faibles (environ 1,6 % du PIB). Cet impôt est très complexe et prévoit de nombreuses exonérations.
- la relecture du code des investissements afin de le simplifier ou de l'intégrer au code général des impôts. Le code des investissements, mis en place en 1995 puis modifié en 1997 et en 2000, définit six régimes qui prévoient d'importantes incitations d'investissement mais l'impact positif de ces incitations n'apparaît pas clairement.
- la réforme de la TVA. Nous entendons intégrer dans la loi de finances l'augmentation des seuils de TVA pour en assurer une gestion plus efficiente. Dans la révision des seuils, nous entendons suivre de près la pratique au sein de l'UEMOA, qui travaille actuellement à la définition de nouveaux seuils d'imposition.

21. **Le programme de réforme fiscale s'appuie sur un plan de travail qui devrait nous permettre de parachever la réforme fiscale au cours de l'année 2009** (tableau texte 1). Nous devons notamment recueillir des données, constituer un dispositif pour évaluer l'impact des changements de l'impôt sur les sociétés, du code des investissements et de la TVA.

**Tableau texte 1 : Plan de travail pour la réforme de la politique fiscale**

Mesures	Calendrier
Approbation par le Conseil des Ministres de la stratégie globale de réforme fiscale donnant un aperçu des grands axes et un calendrier indicatif.	Fin septembre 2008 (repère)
Mise en place de groupes de travail sur les impôts sur les sociétés, le code des investissements et la TVA.	Octobre 2008
Préparation d'un aperçu des exonérations fiscales, création d'une base de données statistiques, intégration des données sur les bénéficiaires, déductions fiscales, etc. pour les trois dernières années.	Novembre/décembre 2008
Élaboration de simulations pour analyser les diverses options de politique fiscale et tendances, démarrage des consultations avec les parties prenantes.	Décembre 2008 / janvier 2009
Première proposition de révision de l'impôt sur les sociétés, du code des investissements et de la TVA, adressée au FMI pour commentaires.	Février 2009
Consultations avec les parties prenantes et information du public.	Février / mars 2009
Soumission au Conseil des Ministres des propositions détaillées de réforme portant sur la réforme des impôts sur les sociétés, le code d'investissement et la TVA, avec des estimations quantifiées de l'impact des mesures de réforme sur les recettes.	Avril 2009 (repère)
Préparation du texte juridique / légal.	Juin / juillet
Soumission à l'Assemblée Nationale de la loi de finances 2010, incluant les mesures de la réforme fiscale relatives à la TVA, l'impôt sur les sociétés et le code des investissements qui entreront en vigueur avec la loi de finances de 2010.	Octobre 2009 (critère de réalisation)

22. **Une fois l'ensemble des données mises en place, la simulation de l'impact des différentes mesures fiscales sur les recettes permettront d'orienter l'élaboration détaillée de notre réforme fiscale.** Nous allons procéder à des simulations d'impact afin de quantifier les options en présence. En outre, de vastes consultations avec les parties prenantes seront déterminantes pour la préparation. Nous envisageons de soumettre au Conseil des Ministres des propositions détaillées de réforme fiscale d'ici avril 2009 portant sur la réforme des impôts sur les sociétés, le code d'investissement et la TVA, qui incluent la quantification de l'impact des mesures de réforme sur les recettes (repère). La réforme sera ensuite finalisée et soumise à l'Assemblée nationale (automne 2009) pour entrer en vigueur avec la loi de finances 2010 (critère de réalisation). Nous consulterons le FMI pendant tout le déroulement du processus de réforme.

## Gestion des finances publiques

23. **En janvier 2008, nous avons créé six groupes techniques chargés de suivre la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie (Stratégie de renforcement des finances publiques ou SRFP) afin de renforcer la gestion des finances publiques.** Cette stratégie est axée sur les domaines suivants : a) gestion budgétaire ; b) mobilisation et gestion des recettes ; c) marchés publics ; d) systèmes de contrôle ; e) déconcentration et décentralisation; et (f) renforcement des capacités. Le suivi des progrès accomplis se fait selon une périodicité trimestrielle. En matière de gestion budgétaire, nous formalisons pour la première fois cette année une revue à mi parcours de l'exécution budgétaire. Nous avons aussi avancé dans la mise en place d'un plan d'action destiné à accélérer le traitement des paiements et à supprimer les contrôles redondants (repère structurel, fin décembre 2008). Les prochaines étapes pour améliorer la gestion des finances publiques seront les suivantes: le démarrage de la mise en œuvre du plan d'actions pour la réforme du processus budgétaire, avec comme objectif la mise en œuvre intégrale du budget programme à l'horizon 2012 ; la vulgarisation de la nouvelle réglementation des marchés publics et de la délégation de services publics et le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs du secteur.

## Développement du secteur financier

24. **Un plan d'action de la réforme du secteur financier, reposant sur les conclusions pertinentes de l'évaluation du PESF, sera élaboré d'ici mars 2009** (tableau texte 2, nouveau critère de réalisation). Pour assurer le suivi des recommandations du PESF, nous allons mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants de la BCEAO, du Ministère chargé des finances, du secteur bancaire et d'autres parties prenantes. Ce plan d'action sera axé sur des mesures qui pourraient être mises en place au niveau national (plutôt que sur des mesures qui sont du ressort de l'UEMOA). Ce plan d'action couvrira notamment les domaines suivants : i) faciliter le financement de la filière coton ; ii) réduire le rôle de l'État dans le système bancaire; et iii) améliorer le contrôle des institutions de micro-crédit.

25. **Plusieurs réformes ont déjà été entamées, dans le cadre de la mise en œuvre de certaines recommandations pertinentes du PESF.** Pour réduire les risques associés au financement du secteur du coton, le pool bancaire national a mis en place un système de suivi des exportations et des paiements de coton. Les autorités ont aussi commencé à réduire leur participation au secteur bancaire. Après la conclusion de la cession de 37,5% de ses actions à UBA, elles ont entamé des discussions au milieu de 2008 avec ECOBANK pour lui céder une partie de ses actions dans la BACB. A terme, ECOBANK détiendra au total 90 % du capital, incluant une portion des actions des autres actionnaires.

**Tableau texte 2 : Plan de travail : secteur financier**

Mesures	Calendrier
Mise en place un groupe de travail pour donner suite aux activités liées au plan d'action pour le secteur financier, en créant des sous-groupes selon les besoins.	Été 2008
Envoyer la première mouture du plan d'action - avec les principaux axes de réforme, des propositions de mesure, un calendrier de réformes et les principales responsabilités - au FMI et à la Banque mondiale pour commentaires et suggestions	Janvier 2009
Réviser le plan d'action, consulter les parties prenantes	Février/mars 2009
Soumettre le plan d'action à l'examen du Conseil des Ministres	Mars 2009 (critère de réalisation)

### Autres réformes structurelles

26. **Nous continuerons de collaborer étroitement avec la Banque mondiale dans la filière coton, notamment en vue d'y réduire la participation de l'État et d'améliorer son efficacité.** La stratégie de la filière coton de 2007 prévoit une réduction de la participation de l'État dans le capital de la SOFITEX, par la cession d'environ 30 % de ses actions en portage à un investisseur stratégique. Nous sommes à la recherche d'un investisseur stratégique mais n'avons pas encore trouvé un repreneur approprié. À titre de travail préparatoire, nous avons engagé la réalisation d'audits financier et opérationnel de la SOFITEX dont les résultats, qui seront disponibles au premier trimestre 2009 (repère). Ces résultats fourniront aussi aux dirigeants de l'entreprise des éléments d'amélioration de sa gouvernance interne. Le mécanisme de prix qui aligne les prix à la production sur les cours mondiaux, mis en place depuis 2006, sera de nouveau appliqué lors de la prochaine campagne. Nous continuons de travailler avec les acteurs de la filière pour veiller à ce que le fonds de lissage soit viable et transparent. Avec le soutien de la Banque mondiale, nous allons poursuivre les réformes dans la filière afin d'améliorer la viabilité des sociétés cotonnières et d'optimiser les rendements des exploitations, l'efficacité des sociétés d'égrenage et la qualité des produits.

27. **Nous sommes déterminés à maintenir un mécanisme transparent de fixation des prix des produits pétroliers.** Pour illustrer l'impact de la suspension temporaire du mécanisme, nous publierons la comparaison entre les prix effectifs à la pompe et les prix qui auraient été obtenus avec l'application intégrale du mécanisme. Aux prix actuels, l'écart entre les prix à la pompe et les prix recommandés par la formule est comblé. Afin de réduire dans toute la mesure du possible l'impact budgétaire, nous envisageons de réintroduire le

mécanisme d'ajustement automatique des prix dans les meilleurs délais possibles, en veillant à concilier l'impératif de maintien, d'une part, des capacités d'action de la SONABHY dans le cadre de l'exercice de ses missions et, d'autre part, de la viabilité des finances publiques.

28. **Nous sommes en train d'examiner la possibilité de réactiver le programme de privatisations qui connaît quelques retards.** Après la cession de 51 % de nos parts dans l'ONATEL à Maroc Télécoms fin 2006, nous envisageons la vente d'une autre portion représentant 26 % du capital (20 % par offre publique de vente et 6 % directement aux employés de l'ONATEL). En vertu de la nouvelle loi portant réglementation de la production et de la distribution de l'énergie électrique adoptée en novembre 2007, nous continuerons de travailler à la finalisation d'un appel d'offres pour une gestion privée de la SONABEL, avec l'espoir de voir l'opération se conclure en 2009. Dans le cadre de la stratégie de secteur financier, nous envisageons de nous désengager davantage du secteur bancaire.

29. **Nous avons engagé une grande initiative au niveau gouvernemental, soutenue par nos partenaires au développement, afin de doper la production agricole nationale, l'emploi, les revenus des ménages et les exportations.** L'objectif du programme est de mettre en place d'ici 2015 une agriculture pleinement intégrée au marché et une production agro-alimentaire compétitive. De manière plus précise, le programme vise à accroître les rendements agricoles à travers notamment la diversification et l'intensification de la production.

30. **Nous poursuivons l'amélioration du climat des affaires.** Le Burkina Faso était classé parmi les dix premiers réformateurs mondiaux selon les indicateurs « Doing Business » de la Banque mondiale et est passé de la 161<sup>ème</sup> place en 2007 à la 148<sup>ème</sup> en 2008. Dans le cadre de notre coopération avec la Société financière internationale (SFI), nous poursuivons cet effort d'amélioration du climat des affaires.

31. **Nous continuerons de prendre des mesures pour améliorer la gouvernance.** Grâce aux actions énergiques entreprises par le gouvernement, le Burkina Faso a amélioré son classement dans l'index de Transparency International en 2008, en passant de la 105<sup>ème</sup> à la 85<sup>ème</sup> place. A ce titre, il convient de relever que l'Autorité supérieure de contrôle d'État (ASCE), créée en décembre 2007, est opérationnelle depuis juillet 2008. Cette nouvelle institution jouit d'une indépendance accrue et du pouvoir d'enquêter sur des organismes publics, de suivre les activités des services d'audit des différents ministères, et d'intenter des poursuites judiciaires. Elle assure aussi le suivi des dossiers en justice. Nous sommes actuellement en train de faire connaître les services de l'institution à un public plus large. Nous avons mis en place une ligne d'urgence et une boîte postale anonyme qui permettent de dénoncer les comportements répréhensibles. L'ASCE est en train d'élaborer un programme de travail plus détaillé et publiera à l'avenir des rapports annuels.

### **E. Suivi du programme**

Le suivi du programme se poursuivra sur la base des objectifs financiers quantitatifs qui ont été convenus (tableau 1), des critères et repères de réalisation structurels (tableau 2) et des revues du programme. Il est prévu que la troisième revue du programme sera achevée au plus tard à fin janvier 2009 et la quatrième revue à fin juillet 2009. Pour la quatrième revue, les objectifs financiers quantitatifs à fin décembre 2008 sont des critères de réalisation. Nous avons convenu d'une nouvelle conditionnalité dans les domaines de l'audit de la dette intérieure, des réformes du secteur financier et de la filière coton. Par ailleurs, compte tenu du risque élevé de surendettement, nous renforcerons la surveillance des emprunts des entreprises publiques, et nous travaillerons à élargir leur accès aux financements concessionnels. La définition des variables utilisées et les modalités de communication des données figurent dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint.

---

**Burkina Faso — Conditionnalité structurelle pour la période  
du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 31 décembre 2009**

---

Mesures	Échéance	Critère/repère de réalisation
<b>Politique fiscale et administration fiscale</b>		
Soumettre au Conseil des Ministres les propositions détaillées concernant la réforme des impôts sur les sociétés, du code d'investissement et de la TVA, basées sur les recommandations du FMI, la stratégie de réforme globale de politique fiscale et les directives communautaires de l'UEMOA (MPEF, par. 20)	30 avril 2009	Repère structurel
Soumission à l'Assemblée nationale de la réforme de la politique fiscale incluant les mesures relatives à la TVA, à l'impôt sur les bénéfices et au code des investissements, qui entreront en vigueur avec la loi de finances de 2010 (tableau texte 1). En matière de réforme de la TVA, il est prévu l'intégration dans la loi de finances de l'augmentation des seuils de TVA pour les petites, moyennes et grandes entreprises à partir de janvier 2010, et l'assujettissement des petites entreprises à une fiscalité simplifiée au lieu de la TVA, conformément aux recommandations du FMI et aux directives de l'UEMOA en la matière. (MPEF, par. 20).	31 octobre 2009	Critère de réalisation (révision d'un repère)
<b>Administration douanière</b>		
Au quatrième trimestre de 2008, assigner au moins 30 % des déclarations de douane aux circuits vert et bleu et maintenir à moins de 10 % la proportion de déclarations ainsi sélectionnées mais assignées à des inspecteurs pour contrôle supplémentaire (MPEF, par. 17).	31 décembre 2008	Repère
<b>Gestion des finances publiques et gouvernance</b>		
Élaborer un plan d'action pour améliorer l'efficacité des contrôles ex ante et ex post des dépenses, y compris éliminer les procédures redondantes (MPEF, par. 23).	31 décembre 2008	Repère
Rendre fonctionnel un système général de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté intégrant toutes les dépenses financées sur ressources propres à l'exception des dépenses de personnel (MPEF, par. 14).	28 février 2009	Repère
Soumettre au Conseil des Ministres un plan de règlement des dettes exigibles révélées par l'audit de la dette intérieure. (MPEF, par. 15)	31 mars 2009	Nouveau repère
<b>Secteur financier</b>		
Soumettre à l'examen du Conseil des Ministres un plan d'action du secteur financier avec un calendrier de grandes réformes (MPEF, par. 24).	31 mars 2009	Nouveau critère de réalisation
<b>Filière coton</b>		
Finaliser les audits financier et opérationnel de la SOFITEX pour étayer la transparence et la privatisation. (MPEF, par. 26).	31 mars 2009	Nouveau repère

---

**Tableau 1. Burkina Faso: Critères et repères quantitatifs, 2008**

(En milliards de FCFA, données cumulées)

	2007				2008						
	Fin déc.		Fin mars		Fin juin			Fin sept.		Fin déc.	
	Prog. <sup>6</sup>	Réal.	Prog. <sup>7</sup>	Est.	Prog. <sup>7</sup>	Adj. <sup>8</sup>	Prel.	Prog. <sup>7</sup>	Adj. <sup>8</sup>	Proj.	Prog.
<b>Critères de performance et repères indicatifs</b>											
Plafond du déficit global, dons compris (base engagement) <sup>1</sup>	240.0	181.2	68.2	56.2	75.0	100.0	88.3	105.0	130.0	104.8	195.6
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs <sup>4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0
<b>Repères indicatifs</b>											
Recettes totales	440.0	440.2	100.0	100.0	245.0	...	247.4	355.0	...	358.0	475.0
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	203.0	182.6	40.0	40.0	95.0	...	97.0	145.0	...	145.0	195.0
Taux défaillants pour les grandes assiettes (DGE) <sup>5</sup>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	7.0
<b>Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) en raison d'un :</b>											
Manque de dons par rapport aux projections du programme	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	...	25.0	25.0	...	25.0	25.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	15.0	0.0	15.0	8.2	15.0	...	0.0	15.0	...	0.0	15.0
<b>Facteurs d'ajustement</b>											
Manque de dons par rapport aux projections du programme	0.0	27.7	0.0	32.0	0.0	...	76.7	0.0	...	45.6	0.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	0.0	0.0	0.0	8.2	0.0	...	-15.1	0.0	...	-32.7	0.0
<b>Pour mémoire:</b>											
Dons	238.0	210.3	59.1	27.1	138.8	...	62.1	231.2	...	185.6	219.1
Prêts concessionnels	122.9	114.5	17.0	25.2	48.3	...	33.2	99.5	...	66.8	160.2

Sources: Autorités Burkinabé et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le plafond du déficit global dons compris sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Le déficit est calculé sur la base des engagements.

<sup>2</sup> A observer de manière permanente.

<sup>3</sup> A l'exclusion des bons et obligations du Trésor et des bonds émis sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce plafonds exclut les crédits fournisseurs d'une durée égale ou inférieure à un an.

<sup>4</sup> Repère depuis juillet 2008.

<sup>5</sup> Appliqué pour la moyenne du trimestre.

<sup>6</sup> Rapport pays No 08/168, mai 2008.

<sup>7</sup> Rapport pays No 08/257, juillet 2008.

<sup>8</sup> Cibles ajustées pour les manques de dons et les excédents de prêts concessionnels.

**Tableau 2. Burkina Faso: Critères et repères quantitatifs, 2009**

(En milliards de FCFA, données cumulées)

	2008	2009			
	Proj.	Mar. <sup>5</sup>	Jun. <sup>6</sup>	Sep. <sup>5</sup>	Déc. <sup>6</sup>
		Projections			
<b>Critères de performance et repères indicatifs</b>					
Plafond du déficit global, dons compris (base engagement) <sup>1</sup>	195.6	57.0	72.3	127.0	187.3
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement <sup>2,3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs <sup>2</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Repères indicatifs</b>					
Recettes totales	475.0	125.1	283.8	403.0	524.7
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	195.0	43.2	104.8	156.6	210.6
Taux défaillants pour les grandes assiettes (DGE) <sup>4</sup>	7.0	7.0	7.0	6.0	5.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) en raison d'un :</b>					
Manque de dons par rapport aux projections du programme	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
<b>Facteurs d'ajustement</b>					
Manque de dons par rapport aux projections du programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Pour mémoire:</b>					
Dons	219.1	54.3	116.8	179.3	232.3
Prêts concessionnels	160.2	36.9	73.7	110.6	162.1

Sources: Autorités Burkinabé et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le plafond du déficit global dons compris sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Le déficit est calculé sur la base des engagements.

<sup>2</sup> A observer de manière permanente.

<sup>3</sup> A l'exclusion des bons et obligations du Trésor et des bonds émis sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce plafonds exclut les crédits fournisseurs d'une durée égale ou inférieure à un an.

<sup>4</sup> Appliqué pour la moyenne du trimestre.

<sup>5</sup> Repère.

<sup>6</sup> Critère de performance.

## **Pièce jointe. Burkina Faso — Protocole d'accord technique**

Ouagadougou, le 20 novembre 2008

1. Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les repères quantitatifs du programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI). Il fixe également les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

### **III. DÉFINITIONS**

2. Les définitions de la «dette», de «l'État», des «arriérés de paiements», et des «obligations de l'État» retenues pour les besoins de cet aide-mémoire sont les suivantes :

- Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
  - i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, pensions ou accords officiels d'échange);
  - ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
  - et iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- Les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), sont inclus dans la dette intérieure pour les besoins de cet aide-mémoire.
- L'**État** est défini comme l'administration centrale du Burkina Faso, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique séparée.
- Les **arriérés de paiements extérieurs** sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Les arriérés de paiements intérieurs sont des paiements intérieurs dus (après expiration d'une période de grâce de 90 jours, à l'exception des obligations assorties d'une période de grâce spécifique pour lesquelles cette période de grâce s'applique) et non éteints.
- Les **obligations de l'État** comprennent toutes les obligations financières de l'État acceptées comme telles par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

#### IV. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

3. Les valeurs numériques des critères de réalisation quantitatifs, des repères et des ajusteurs sont indiquées au Tableau 1 du Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint.

##### A. Déficit global dons compris

###### Définition

4. Dans le cadre du programme, le déficit global, y compris les dons, est évalué sur la base des engagements. Il est défini comme la somme du financement intérieur et extérieur net de l'État, calculée du point de vue du financement, plus l'ajustement base caisse. Le financement extérieur net de l'État est la somme des nouveaux emprunts extérieurs et de la remise de la dette moins l'amortissement. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant la somme du crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales, ii) du stock non remboursé des bons et obligations de l'État détenus en dehors des banques commerciales nationales et iii) des recettes de privatisation. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du Trésor burkinabé, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées, et les dépôts de l'État aux CCP. Les dettes du Trésor public à l'égard du système bancaire incluent les concours de la Banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, les concours du FMI et le refinancement des obligations cautionnées), les titres d'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les

banques commerciales) et les dépôts titrisés de la CNE (Caisse nationale d'épargne postale)/CCP. Le crédit bancaire net à l'État est calculé par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Le stock des bons et obligations de l'État, ainsi que le financement extérieur net de l'État, est calculé par le Ministère chargé des finances. L'ajustement base caisse est défini comme la somme (i) de l'ensemble des dépenses engagées et non-payées et (ii) la variation des dépôts du Trésor.

5. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques et programmes financiers (SP-PPF), en collaboration avec d'autres directions du Ministère de l'économie et des finances.

### **Ajustement**

6. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par la pénurie de dons dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 1 du MPEF). Le déficit global, dons compris, ne sera pas ajusté du fait d'un surplus de dons dans le cadre du programme.

7. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par le surplus des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 1 du MPEF).

### **Délais de transmission**

8. Les données concernant le déficit global hors dons seront transmises au FMI par le Ministère chargé des finances sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.

## **B. Non accumulation d'arriérés de paiements extérieurs**

### **Critère de réalisation**

9. La dette extérieure de l'État est représentée par le stock de dette dû ou garanti par l'État. Les arriérés de paiements extérieurs sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un critère de réalisation à observer de manière continue.

### **Délais de transmission**

10. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmis chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

### **C. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État**

#### **Critère de réalisation**

11. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'une durée d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 % (calculé en utilisant les taux d'intérêt de référence correspondant aux devises d'emprunt fournis par le FMI), au-delà du plafond indiqué au Tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (voir paragraphe 2), mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA. Cet engagement est un critère de réalisation à observer de manière continue.

### **Délais de transmission**

12. Les détails concernant tout emprunt (termes de l'emprunt et créanciers) de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. La même exigence s'applique aux garanties accordées par l'État.

### **D. Dette extérieure à court terme de l'État**

13. L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir de nouvelle dette extérieure d'une durée contractuelle inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (voir paragraphe 2), mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts liés aux importations et aux exportations, les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, de même que les crédits fournisseurs normaux à court terme sont exclus du champ de ce critère de réalisation. Cette obligation est un critère de réalisation à observer de manière continue. Au 1<sup>er</sup> avril 2007, l'État du Burkina Faso n'avait pas de dette extérieure à court terme.

## V. AUTRES REPÈRES QUANTITATIFS

14. Le programme comprend aussi des repères sur les recettes totales de l'État, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté, la non accumulation d'arriérés intérieurs et les taux élevés de grands contribuables non-déclarants.

### A. Recettes totales de l'État

#### Définitions

15. Les recettes totales de l'État sont évaluées sur base caisse. Elles incluent l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor et les services de recouvrement des ministères et institutions, y compris les recettes provenant des chèques du Trésor.

#### Délais de transmission

16. Les données détaillées sur les recettes totales seront transmises aux services du FMI par le SP-PPF du Ministère des finances et du budget, sur une base mensuelle, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

### B. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté

#### Définition

17. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant des programmes prioritaires identifiés dans le CSLP adopté en 2000 pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres pour les ministères suivants : MEBA; Santé; Action sociale et solidarité nationale; Promotion de la femme; Travail et sécurité sociale; Emploi et jeunesse; Agriculture, hydraulique et ressources halieutiques; Ressources animales; Environnement et cadre de vie. Elles couvrent aussi les pistes rurales et le PPTE (titre 5) pour les infrastructures, et les dépenses sur PPTE uniquement pour la Justice et le MEF. Ces dépenses sont suivies directement dans le cadre du budget.

#### Délais de transmission

18. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois, des données mensuelles sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

### C. Non accumulation d'arriérés de paiements intérieurs

#### Définition

19. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. La non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs constitue un repère à observer de manière continue.

### **Délais de transmission**

20. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

### **D. Taux de grandes entreprises non déclarantes**

#### **Définition**

21. Le taux de grandes entreprises non déclarantes est défini comme le ratio de retardataires et de non-déclarants à la Direction des grandes entreprises (DGE) par rapport au nombre total de contribuables tenus de déclarer à la DGE. Un déclarant retardataire est toute personne qui déclare après la date limite de déclaration. Un non-déclarant est toute personne comprise dans la base de données des déclarants et qui ne déclare pas. Les principales catégories d'impôts sont : la TVA, le BIC, et L'IUS. La fréquence des dates limites de déclaration pour les principales catégories d'impôts est déterminée par le code des impôts.

#### **Délais de transmission**

22. L'État communiquera, dans les deux semaines suivant la fin de chaque trimestre, le nombre total de retardataires et de non-déclarants, ainsi que le nombre total de contribuables tenus de déclarer à la DGE pour les principales catégories fiscales.

## **VI. CRITÈRES DE RÉALISATION STRUCTURELS**

23. Le programme comprend des critères de réalisation structurels (voir Tableau 2 du MPEF).

## **VII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME**

### **A. Finances publiques**

24. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :
- Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois; si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera retenue.
  - Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursé). Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.
  - Des données trimestrielles sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront

transmises sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.

- Des données trimestrielles sur le stock et le service de la dette extérieure, les emprunts extérieurs contractés, et le remboursement de la dette extérieure. Ces données seront transmises dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
- Des données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers. Ces données incluront : i) la structure des prix en vigueur durant le mois; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b.-Med et finissant au prix de détail; iii) les volumes achetés et mis à la consommation par la SONABHY; et iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP), et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et des subventions payées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- L'état des comptes auprès du Trésor public par grandes catégories (services administratifs, sociétés d'État, sociétés d'économie mixte, EPA, organismes internationaux, déposants privés, et autres). Cet état sera transmis sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Les données trimestrielles de la Direction des grandes entreprises (pour la *TVA*, le *BIC* et l'*IUTS*) sur le nombre :
  - de contribuables enregistrés,
  - de déclarations reçues à temps,
  - de rappels de correspondances envoyés à des défailants pour cause de déclaration tardive ou d'absence de déclarations,
- Ces informations doivent être communiquées trimestriellement, dans les (deux) semaines à compter de la fin du trimestre. De même, les données trimestrielles sur les points suivant sont à envoyer dans les deux dernières semaines de chaque trimestre :
  - le nombre total de déclarations en douane,
  - le nombre de déclarations par circuit,
  - le nombre de déclarations par type de circuit, sujettes à un traitement particulier.

## **B. Secteur monétaire**

25. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois :

- le bilan consolidé des institutions monétaires;

- la situation monétaire, dans les six semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires; et dans les dix semaines à compter de la fin du mois, pour les données définitives;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
- les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires; si nécessaire.

### **C. Balance des paiements**

26. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :
- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
  - les statistiques du commerce extérieur préparées par l'Institut national de la statistique, dans les trois mois suivant la fin du mois concerné;
  - les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les neuf mois à compter de la fin de l'année.

### **D. Secteur réel**

27. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :
- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, à un rythme mensuel dans les deux semaines à dater de la fin du mois;
  - les comptes nationaux provisoires; et
  - toute révision des comptes nationaux.

### **E. Réformes structurelles et autres données**

28. Le gouvernement communiquera également les informations suivantes :
- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, dans les deux semaines à compter de sa publication.
  - toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou, au plus tard, de son entrée en vigueur.